Image not found or type unknown

Erreur impôts Tva cession entreprise

Par **Diouelli**, le **31/08/2018** à **07:30**

Bonjour,

Mon père a vendu son entreprise en septembre 2017. Mon père décède en mai 2018, je reçois la TVA à payer de 2017 (5.000 €). Je paye et, là, je reçois encore la TVA de 2018 pour un acompte de 5.600 €.

Est'il possible de payer une TVA de 2018 alors que l'entreprise a été cédée en 2017 ?

Bonne soirée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés